



**Déclaration du Gouvernement congolais à la 70eme
Session du Comité Exécutif du Haut-commissariat des Nations
Unies pour les Réfugiés (HCNUR)**

Monsieur le Président ;

***Monsieur le Haut-Commissaire des Nations Unies pour les
Réfugiés ;***

Distingués invités en vos fonctions, rangs et qualités,

La République du Congo souscrit à la déclaration du Groupe africain délivrée par l'Algérie.

Monsieur le Président,

Permettez-moi tout d'abord de transmettre à Monsieur le Haut-Commissaire des Nations Unies pour les Réfugiés, les remerciements de mon Gouvernement pour l'invitation, qu'il a bien voulu l'adresser pour prendre part aux sessions du Comité Exécutif, et de lui réitérer notre soutien pour le travail remarquable qu'il accomplit sans relâche.

Dans cet élan, je voudrais ici réaffirmer l'engagement du Congo à relever les multiples défis liés à la protection des réfugiés vivant sur son territoire. C'est dans cette optique que s'inscrit l'approbation, par mon Gouvernement, du projet de loi fixant le statut de réfugié et le droit d'asile en République du Congo. Le texte y relatif est en cours d'adoption par notre parlement.

Il en est de même pour le Titre de voyage biométrique des réfugiés, dont le texte portant sur les modalités de sa mise en circulation est en cours d'examen par les services habilités du Gouvernement.

Monsieur le Président,

La mise en œuvre des solutions durables a permis au Congo de connaître une évolution décroissante des réfugiés d'environ 60.000 en 2018 à environ 47000 au 31 août 2019, dont les plus grandes communautés sont les ressortissants de la RDC et de la RCA.

Je puis vous assurer que le Gouvernement est préoccupé par la situation de ces personnes qui, en dépit des contraintes ayant concouru à leur déplacement forcé, restent rattachées à leur pays d'origine. Les mouvements pendulaires observés entre le Congo et leurs pays d'origine, traduisent, de toute évidence, la possibilité d'un rapatriement en toute sécurité et dignité.

C'est pourquoi, la tenue des réunions tripartites avec la RDC et la RCA, a permis de définir, non seulement les modalités de rapatriement volontaire, mais aussi des conditions pour une réinsertion socio-économique pérenne dans leurs pays d'origine.

Cependant, la mise en œuvre des conclusions issues de ces réunions reste assujettie à la mobilisation de moyens financiers conséquents, hélas encore très faibles.

Monsieur le Président,

La République du Congo se réjouit des avancées du mécanisme humanitaire, résultant du protocole d'accord signé le 21 novembre 2017, entre le Gouvernement congolais et la Représentation du HCR.

Grâce à l'appui financier et technique du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés, des conditions d'appropriation dudit mécanisme, notamment le cadre d'actions à entreprendre, le cadre institutionnel et opérationnel ainsi que les procédures opérationnelles standards, ont été mis en place.

Dans le cadre de la réalisation de cette opération, mon pays a lancé les ateliers d'appropriation au niveau départemental. Ces ateliers qui seront réalisées dans les 12 Départements de la République du Congo constitueront des moments d'échange et de discussions qui, sans nul doute, contribueront à améliorer ce nouvel outil, sur la base des pratiques convenues.

Cependant, en raison des contraintes financières, il est improbable que le Gouvernement de mon pays puisse couvrir tous les départements et tenir ses engagements en ce qui concerne le programme de renforcement des capacités en matière d'assistance et de protection des réfugiés et les personnes déplacées internes en République du Congo. La sollicitude de tous les partenaires ici présents pour nous accompagner sera appréciée à sa juste valeur.

Monsieur le Président,

Concernant la mise en œuvre du Plan d'action global 2014-2024, lancé par le HCR, visant à éradiquer l'apatridie, mon pays s'emploie à mettre en place tous les mécanismes visant à prévenir et à éradiquer l'apatride sur son territoire.

A l'issue de la signature de la déclaration de Brazzaville, du 16 octobre 2017, par les Etats de la CIRGL, dont la République du Congo assure la présidence, quelques actions suivantes ont été menées :

- La transmission au Parlement des avant-projets de loi de ratification des conventions sur l'apatridie ;
- L'adoption en mai 2019, du Plan d'action national sur l'apatridie ;
- L'achèvement de la réforme législative afin de supprimer toutes les dispositions discriminatoires dans notre loi sur la nationalité ;
- La poursuite des campagnes de sensibilisation à l'endroit des populations pour l'enregistrement de chaque naissance ;
- Le recensement en 2019, à vocation d'Etat civil en vue de connaître les personnes n'ayant pas d'acte de naissance et qui courent le risque de devenir apatride ;
- L'organisation d'une campagne d'octroi des pièces d'Etat civil aux populations qui en sont dépourvues, y compris la population autochtone.

Au regard de ce qui précède, , force est de constater que la République du Congo se trouve confrontée à quelques contraintes majeures à l'instar de l'éloignement des centres d'enregistrement de naissance et la non informatisation des centres d'Etat civil.

Monsieur le Président,

Je vais clore mon propos en saluant l'implication de tous les acteurs humanitaires qui, de par leur engagement, n'ont cessé d'accompagner les efforts consentis par le Congo dans sa politique de protection des réfugiés et des personnes déplacées.

Je vous remercie